



# Confédération paysanne

Syndicats pour une agriculture paysanne  
et la défense de ses travailleurs

Membre de la Coordination européenne Via Campesina et de la Via Campesina

Bagnolet, le 14 août 2020

Communiqué de presse

## Tous les néonicotinoïdes doivent rester interdits

Dans le calme des vacances aoûtiniennes, la Ministre de la Transition écologique Barbara Pompili vient de permettre l'usage de semences de betteraves sucrières enrobées de néonicotinoïdes, par dérogation au moment des semis sur une période de 120 jours. Cette décision, après celle du gouvernement de ne pas suivre les injonctions du Conseil d'État l'obligeant à publier au plus tard le 7 août le décret engageant la réglementation comme OGM des variétés rendues tolérantes aux herbicides de colza CL, est un signal désastreux allant dans le sens de la protection d'intérêts économiques particuliers aux dépens de l'intérêt général.

Contrairement à des annonces catastrophiques, l'interdiction de trois molécules néonicotinoïdes en 2013 par la Commission européenne n'a pas provoqué de pertes économiques significatives dans les productions concernées. En 2019, la gravité des dégâts dus à la jaunisse nanisante est restée très faible avec en moyenne 1,5 % de la surface touchée à l'échelle nationale<sup>1</sup>. Les dégâts sont probablement plus importants cette année, mais l'incidence économique globale de la jaunisse ne sera pas aussi catastrophique qu'affirmé. Par contre, certains agriculteurs et agricultrices pourront être plus touché·e·s que d'autres et c'est cette crainte qui peut inciter la majorité à effectuer un traitement préventif systématique par enrobage des semences aux néonicotinoïdes, insecticides dont la demi-vie est très longue (*avec persistance dans les sols et présence sur les cultures implantées les années suivantes*).

Or, les néonicotinoïdes ont de nombreux effets sur la santé humaine : toxicité neurologique, perturbation endocrinienne, génotoxicité et cytotoxicité. Par ailleurs, au niveau de la faune, une importante méta-analyse (*800 études sur 20 ans*) montre que les invertébrés terrestres, tels que les vers de terre, sont très affectés par les néonicotinoïdes. Viennent ensuite les insectes pollinisateurs, les invertébrés aquatiques puis les oiseaux, les poissons, les amphibiens et les bactéries.

Suite à la dérégulation de la production et à la suppression des quotas et du prix minimal garanti de la betterave, **la filière betterave est en réelle difficulté économique**. La grille de paiement des contrats accordés aux paysan·ne·s incite à une production maximale. Poussée par les industriels privés ou coopératifs (*Tereos produit sur d'autres continents*), la compétition internationale sur la production du sucre, alcool et amidon, pour l'alimentation ou l'énergie, conduit la majorité des paysan·ne·s dans le mur et pousse à des modes de production intensifs et spécialisés au détriment de la durabilité des agroécosystèmes et de la biodiversité.

Comment dans ce contexte, peut-on développer sereinement l'usage d'alternatives aux néonicotinoïdes ? Sans **protection économique des paysan·ne·s** et sans visiblement de volonté politique réelle de répondre à cette urgence, c'est impossible. Et les syndicats CGB et FNSEA entraînent leurs adhérent·e·s dans le repli de la victimisation face à un supposé agribashing, concept inventé plus que réel, pour justifier l'archaïsme d'un usage non limité des pesticides et en freiner l'inéluctable affranchissement pour les paysan·ne·s, nos concitoyen·ne·s et la biodiversité.

**Les alternatives existent. Elles nécessitent de repenser les modes de production en plaçant les cultures dans un écosystème comportant des ravageurs mais aussi des alliés (*les auxiliaires*). La santé des plantes ne peut être pensée de façon isolée.** Haies, rotations assez longues, taille raisonnable des parcelles, diverses

<sup>1</sup> Source : *Le betteravier français* - Institut technique de la betterave (ITB) - 30/01/2020 - <https://www.lebetteravier.fr/2020/01/30/impact-de-la-jaunisse-en-france-en-2019/>



# Confédération paysanne

Syndicats pour une agriculture paysanne  
et la défense de ses travailleurs

Membre de la Coordination européenne Via Campesina et de la Via Campesina

méthodes de lutte biologique dont la **conservation des habitats des auxiliaires**, biostimulants, traitements aux huiles essentielles, etc. peuvent permettre de mieux réguler les populations de pucerons. Et, si dans certains cas ces méthodes ne sont pas assez efficaces, des insecticides moins dangereux que les néonicotinoïdes sont déjà homologués et utilisables.

**La Confédération Paysanne demande que tous les néonicotinoïdes restent interdits !!!**

## Contacts :

- Damien Houdebine, secrétaire national : 06 64 29 17 79
- Emmanuel Aze, responsable de la commission pesticides : 06 87 32 77 63
- Véronique Marchesseau, secrétaire générale : 06 98 53 76 46